

Règlement Séjours Vacances

L'enfant doit obligatoirement être scolarisé et avoir 6 ans révolus au plus tard le 1^{er} jour du séjour.

Les inscriptions se font uniquement sur rendez-vous ou par mail à chaque période de vacances scolaires.

Le dossier renseignement famille enfance jeunesse 2025 doit être obligatoirement complété entièrement par le responsable légal et signé 1 fois pour l'année civile et mis à jour si besoin.

L'inscription des enfants aux séjours se fait **via la fiche « d'Inscription Séjour » à chaque période.**

Le projet éducatif de l'APASEV est consultable

- sur le site internet www.apasev.fr
- au siège de l'APASEV

Le projet pédagogique du séjour

- un livret résumant le projet pédagogique du séjour vous est distribué à l'inscription ou envoyé en PDF.
- L'intégralité est consultable sur demande auprès des directeurs de séjour.

Activités

Tous les projets d'activités de nos séjours ont une finalité éducative et ludique.

Les structures proposent des activités de plein air qui demandent des tenues adéquates (pas de vêtements neufs) et ne nécessitent pas d'objets de valeur (téléphone, bijoux...).

Santé et Alimentation lors du séjour

Toutes les informations permettant d'accueillir votre enfant en toute sécurité pour sa santé doivent être mentionnées (troubles du comportement, PAI, pathologies..).

L'obligation faite à l'APASEV en tant qu'organisateur, et d'apporter aux enfants et aux jeunes une alimentation équilibrée et diversifiée, n'est pas conciliable avec des demandes spécifiques difficiles à gérer pendant les séjours, hormis les prescriptions médicales.

L'APASEV doit fournir un repas de bonne qualité aux enfants et favoriser leur éducation nutritionnelle. Les enfants sont encouragés à se nourrir correctement.

Nous diversifions les apports protéiniques et privilégions au maximum les produits de saison avec des circuits courts.

Seule la viande de porc fait l'objet d'un remplacement.

Autorisation concernant l'image

Dans le cadre de notre communication, l'APASEV est amenée à prendre des photos ou vidéos des différents séjours et notamment des enfants, des jeunes.

Si vous vous y opposez, merci de nous en informer par courrier.

Frais médicaux

Les frais médicaux éventuels engagés par les centres de vacances durant le séjour sont à la charge des familles, **le remboursement doit s'effectuer directement à l'APASEV avant la fin du séjour** ou à la descente du car au retour du séjour.

L'APASEV ne peut pas se faire rembourser directement par la Sécurité Sociale (les feuilles de soins vous seront alors remises afin d'obtenir le remboursement auprès de votre organisme de Sécurité Sociale et de votre mutuelle).

Assurance

Pour les activités, l'APASEV a souscrit une assurance à la MAIF n°0 902 620 N.

Toutefois les parents doivent obligatoirement avoir un contrat d'assurance responsabilité civile (couvrant les dommages corporels).

Tarif et paiement du séjour

Le séjour comprend l'hébergement, les repas, le transport, l'encadrement, les activités.

Le montant du séjour restant à la charge de la famille doit être réglé avant le départ.

Le règlement peut se faire par carte bancaire, virement, chèque vacances, espèces, chèque.

Frais de rejet chèque

Pout tout chèque rejeté par la banque, les frais bancaires seront imputés à la famille.

Annulation

Toute annulation de séjour doit être formulée par courrier ou par mail à apasev.accueil1@orange.fr.

Une retenue **de 15 € + 10% du séjour** de frais de dossier par enfant vous seront facturés (l'**adhésion de 5.00€** à l'APASEV sera conservée).

Le séjour n'est pas remboursable sauf en cas de force majeure (décès d'un proche, accident grave, maladie entraînant une hospitalisation) sur présentation d'un justificatif.

Aucun remboursement ne sera pris en compte pour tout séjour écourté à la demande du participant.

Je soussigné (e) M. ou Mme _____

Adresse postale _____

Responsable légal du ou des enfants suivants :

Enfant : _____ Enfant : _____

Enfant : _____ Enfant : _____

Atteste avoir pris connaissance du présent règlement, et m'engage à le respecter.

LOI INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTES

Nous stockons vos données sur un logiciel sécurisé.

Nous rappelons à nos adhérents la possibilité d'exercer leur droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression sur les données nominatives les concernant dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 06 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers, et aux libertés, en contactant l'Apasev, 7 avenue Jean Moulin 69200 VENISSIEUX

Vénissieux, le

Signature :